

Communiqué
Mardi 31 mars 2009

Beez: enquête publique à partir du 6 avril

Dans le but de poursuivre l'exploitation de son gisement de calcaire dans la carrière de Beez, Sagrex a introduit en 2003 une demande de révision de plan de secteur auprès de la Région Wallonne. Une enquête publique, portant sur cette demande de superficie supplémentaire débutera le 6 avril prochain. L'enquête est organisée par le Service Public de Wallonie (SPW), département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Réaménagement de la Carrière

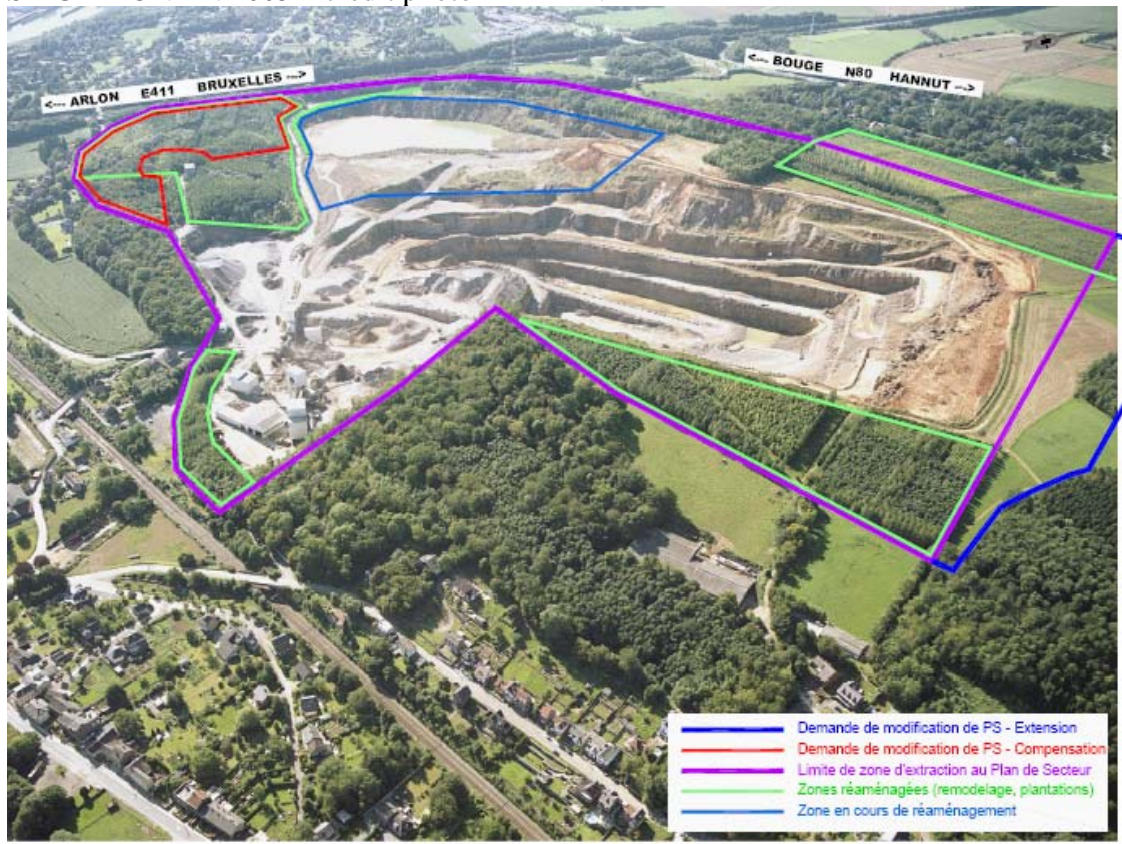
Le réaménagement de la Carrière de Beez a été mené dès le début en concertation avec les riverains et la ville de Namur. En 1994, Sagrex signait une convention avec les riverains regroupés sous l'asbl Environnement Beez-Longsart et la Ville de Namur. Selon cette convention, la demande de révision du Plan de Secteur doit comprendre une surface équivalente à l'extension des zones d'isolement. Sagrex s'engageait donc par cette convention à augmenter de manière significative les zones de protection et d'isolement autour du site d'extraction afin de préserver au maximum les riverains. Conformément à la convention, toutes les zones entre le quartier du Longsart et la rue du Mont ont été boisées.

Le début de la procédure de révision de plan de secteur est entamé en 2003.

Etant donné que le gisement situé dans la zone d'extraction actuelle touche à sa fin, la superficie supplémentaire demandée devrait permettre à Sagrex d'exploiter du calcaire pendant 5 années supplémentaires.

Pour plus d'informations : P. Wauters – Communications corporate : 0475/64.04.22.

SITUATION EN 2005 – crédit photo AIRPRINT



Données techniques :

- Superficie zone d'extraction actuelle : 81 ha
- Superficie supplémentaire demandée : 5,4 ha (dont 2,1 ha sont destinés à la création des zones de protection et d'isolement.
- Superficie de compensation – retour en zone verte : 5,4 ha

Historique

1994 : convention entre les représentants de l'asbl Environnement Beez-Longsart et Gralex en vue de déterminer les modalités de poursuite d'exploitation de la carrière de Beez. Sont notamment fixées de nouvelles zones tampon et d'extraction, le boisement des zones d'isolement, le réaménagement, le contrôle des tirs et l'indemnisation des dégâts.

1999 : reboisement des zones d'isolement

2004 : le gouvernement wallon adopte l'avant projet de plan de secteur portant sur l'inscription d'une zone d'extraction sur le territoire de la commune de Namur

2006 : le gouvernement wallon modifie les articles 1 et 2 de son arrêté de 2004 pour y inclure les compensations planologiques. Cet arrêté prévoit la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement.

2007-2008 : le S.P.W. (Service Public de Wallonie) fait réaliser par le bureau ARIES une étude d'incidences sur l'avant projet de révision partielle du plan de secteur.

2009- Enquête publique du 6 avril au 20 mai.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 30 avril à 18h00 à l'adresse suivante :
Secrétariat Général du Service public de Wallonie
Place Joséphine Charlotte, 2
5100 Jambes